



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 30 octobre 2024

sous la Présidence de Monsieur Frédéric BRÜNDLER, Président

Préavis 19-2024 Indemnités du Conseil communal

Proposition du Bureau du Conseil communal pour adapter les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants (Législature 2021-2026), modification dès le 30.10.2024

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis du Bureau du Conseil communal N° 19-2024 du 26 septembre 2024,
vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,
vu l'amendement de Mme Karine Hirsch-Lorenz et consorts,
visant à remplacer la proposition de CHF 30.00 par heure par CHF 100.00 par séance,

décide

1. d'approuver la proposition du Bureau du Conseil relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants pour la législature 2021-2026 tel que modifié et amendé et avec effet immédiat au 30 octobre 2024.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Frédéric BRÜNDLER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 30 octobre 2024